



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. : générale
27 octobre 2014

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les
services écosystémiques**

Troisième session

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme : équipes
spéciales sur le renforcement des capacités, les
connaissances et les données (y compris les plans ou
systèmes relatifs à la gestion et aux données) et les systèmes
de gestion des connaissances autochtones et locales**

**Résultats obtenus par l'équipe spéciale sur les connaissances et
les données, notamment le projet de plan de gestion de
l'information et des données [produits 1 d) et 4 b)]**

Note du secrétariat

1. En application du programme de travail pour 2014-2018, que la Plénière a approuvé à sa deuxième session, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont créé une équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période 2014-2018, présidé par le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, pour réaliser les produits 1 d) et 4 b) du programme de travail conformément au mandat figurant dans l'annexe III à la décision IPBES-2/5. Les membres de l'équipe spéciale ont été choisis parmi des experts nommés par les gouvernements et des observateurs. L'équipe spéciale s'est réunie à Séoul du 3 au 6 juin 2014, grâce au généreux soutien en nature fourni par la République de Corée.
2. Le secrétariat a travaillé avec le Bureau et l'équipe spéciale en vue d'élaborer, en étroite coordination avec les initiatives internationales et en s'en inspirant, un projet de plan de gestion de l'information et des données pour faciliter les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ce projet est présenté dans l'annexe à la présente note, au titre du produit 4 b), afin que la Plénière l'examine à sa session en cours. Il serait souhaitable de le considérer comme un plan initial, qui doit être mis à jour régulièrement et perfectionné au fur et à mesure que les besoins se précisent pendant la mise en œuvre du programme de travail.
3. En outre, l'équipe spéciale a établi un projet de stratégie relative aux connaissances et aux données, afin d'aborder la question des responsabilités concernant le produit 1 d), comme indiqué dans l'annexe III à la décision IPBES-2/5. Le projet de stratégie est transmis à la Plénière pour information (voir IPBES/3/INF/3) et est accompagné d'informations supplémentaires sur l'équipe spéciale. Il convient de noter qu'un groupe d'appui technique chargé d'aider l'équipe spéciale dans ses travaux a été mis en place à l'Institut national d'écologie, en République de Corée.

* IPBES/3/1.

Annexe

Projet de plan de gestion de l'information et des données

I. Contexte

1. Afin de consolider les fondements de l'interface scientifique et politique, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est convenu d'un programme de travail pour la période 2014-2018, lequel comprend le produit 1 d), dont le but est de répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances, d'information et de données aux fins de l'élaboration des politiques en stimulant les efforts visant à produire de nouvelles connaissances et en exploitant les réseaux, et le produit 4 b), qui vise à élaborer un plan de gestion de l'information et des données. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données créée par la Plénière est responsable de ces deux produits. Les principales tâches de l'équipe spéciale consistent notamment à recenser et hiérarchiser les principales connaissances scientifiques dont les décideurs ont besoin, à l'échelle appropriée; à faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises et à formuler des orientations concernant leur gestion; ainsi qu'à promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières.
2. Le projet de plan de gestion de l'information et des données a été élaboré par le secrétariat, en collaboration avec le Bureau et l'équipe spéciale.
3. La raison première de la demande de la Plénière d'élaborer un plan de gestion de l'information et des données (voir décision IPBES-2/5, annexe III) est de garantir à l'avenir la mise à disposition des produits de la Plateforme ainsi que des connaissances, informations et données nécessaires à leur réalisation. Cet aspect est important, tant pour la transparence que pour la généralisation des conclusions, ce qui en fait un élément fondamental pour la crédibilité de la Plateforme. En outre, lorsque des publications faisant l'objet d'un examen collégial sont produites, il est d'usage de divulguer les connaissances, informations et données sur lesquelles se fondent les analyses et les conclusions et d'en préciser les sources.
4. Le Plan permettra d'assurer un accès sécurisé à long terme aux connaissances, informations et données recueillies au cours des activités de la Plateforme. L'équipe spéciale mettra en œuvre le Plan avec le concours du groupe d'appui technique, en s'inspirant des initiatives internationale et en tenant compte des méthodes suivies par la Plénière, comme la conclusion de partenariats stratégiques ou d'autres mécanismes.
5. Le Plan est élaboré par l'équipe spéciale dans le cadre d'une stratégie plus vaste relative aux connaissances, à l'information et aux données (voir IPBES/3/INF/3), dont le but est d'orienter le travail de l'équipe spéciale au fil des ans, en donnant un contexte pour d'autres produits portant sur les connaissances, l'information et les données tout en servant également de document de base pour d'autres produits de l'équipe spéciale.
6. La Plateforme prévoit d'exploiter rigoureusement les connaissances actuelles et d'encourager la production de nouvelles connaissances à partir de diverses sources de données et d'informations fiables. Par conséquent, elle aura besoin de mettre en place des processus et des structures de protection de la qualité des données, conformément à divers objectifs de politique générale, afin d'assurer la longévité des données, de créer des partenariats avec des entités fournissant des services et avec des dépositaires de données et d'informations, et de favoriser la cohérence entre les produits de la Plateforme ainsi que leur mise en commun au moyen de l'élaboration de normes et de directives. Ces processus et structures doivent être en mesure d'accueillir et d'intégrer des disciplines et des systèmes de connaissances variés.
7. Ces processus entretiendront des échanges nourris avec les autres activités de la Plateforme, notamment les travaux des autres équipes spéciales et les évaluations. L'équipe spéciale sur les systèmes de gestion des connaissances autochtones et locales élabore des procédures et méthodes de collaboration avec les détenteurs de connaissances autochtones et locales. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités se propose de mener diverses activités dans ce but, notamment d'améliorer l'accès aux connaissances, informations et données actuelles. Une étroite collaboration sera mise en place entre les trois équipes spéciales afin de faciliter le plein accès aux connaissances requises pour les activités et les produits liés à la Plateforme. Les trois équipes spéciales collaboreront à la conception de directives méthodologiques, à l'élaboration d'indicateurs et de mesures ainsi qu'à la planification et l'organisation de dialogues scientifiques et politiques.

8. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données pourra être appelée à donner des conseils au cours du cadrage et de la réalisation des évaluations de la Plateforme. S'agissant du cadrage, l'équipe spéciale sera chargée d'assurer la qualité, en veillant à recenser rigoureusement les connaissances, informations et données utiles. Lors de la préparation et la réalisation d'une évaluation, l'équipe spéciale assurera un appui concernant l'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que la gestion et le contrôle de la qualité de celles-ci. Son rôle consistera également à relayer l'information relative aux lacunes relevées dans les connaissances et les données scientifiques lors des évaluations auprès des partenaires concernés, ainsi qu'à favoriser le processus visant à combler ces lacunes. De plus, l'équipe spéciale est chargée de déterminer les éléments scientifiques fondamentaux dont les décideurs ont besoin et de faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises pour la prise de décisions. Ainsi, l'équipe spéciale contribuera au travail de la Plateforme concernant les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques qu'elle aura sélectionnés, en donnant des conseils à propos des connaissances, informations et données nécessaires à l'utilisation de ces outils et méthodes, de même qu'un accès à celles-ci.

II. Objectifs du plan de gestion de l'information et des données

9. Les services relatifs aux données, informations et connaissances qui existent actuellement et sont utiles à la Plateforme sont variés, évoluent constamment et ne sont pas suffisamment coordonnés. Au cours de 2015, en partenariat avec d'autres entités, l'équipe spéciale procèdera à un examen critique des sources actuelles de données et à leur classement, afin d'appuyer la réalisation des évaluations et des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques prévus.

10. Dans un premier temps, le but du Plan est de veiller à ce que les fondements des connaissances de la Plateforme soient en place en 2015. À cette fin, l'équipe spéciale a dressé la liste des objectifs opérationnels ci-après, qui doivent être atteints au moyen d'une série d'activités urgentes et hautement prioritaires (voir partie IV ci-dessous), comme suit :

- a) Élaboration de normes et directives de gestion de l'information et des données, notamment d'avis sur les indicateurs et les mesures à utiliser pour les produits de la Plateforme ainsi que sur les normes à appliquer pour recueillir et gérer les données qui leur sont associées, et sur la gestion des lacunes dans les connaissances et des incertitudes;
- b) Fourniture d'un accès aux données, informations et connaissances nécessaires pour réaliser les évaluations prévues et utiliser les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques choisis, au moyen d'une plateforme durable de données et d'informations;
- c) Recherche de moyens permettant de recenser et combler systématiquement les lacunes dans les données et les informations ainsi que les besoins des États membres de la Plateforme;
- d) Mise en place d'une étroite collaboration avec les initiatives internationales concernées afin d'appuyer la Plateforme aux fins de la réalisation du Plan.

11. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la Plateforme et du projet de stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données, qui recensera et définira des besoins plus vastes dans ce domaine à l'échelle de la Plateforme, le Plan sera régulièrement révisé et mis à jour par l'équipe spéciale.

III. Principes régissant la gestion des connaissances, de l'information et des données au sein de la Plateforme

12. Les principes ci-après reprennent les principes de fonctionnement de la Plateforme et les appliquent aux connaissances, à l'information et aux données. Ils orienteront la mise en œuvre du Plan :

- a) *Qualité et sécurité.* Les développeurs et les utilisateurs des produits de la Plateforme doivent pouvoir se fier à la qualité des connaissances sur lesquelles ils s'appuient, ainsi qu'à la durée de vie et à l'intégrité des données. Ainsi, le Plan mettra en place des processus qui contribuent, premièrement, à donner accès aux meilleures connaissances disponibles pour différents objectifs de politique générale; deuxièmement, à assurer la sécurité et la sauvegarde des données à long terme; troisièmement, à assurer la transparence (source, processus, origine et traçabilité) des données et des informations mais aussi celle des indicateurs de la Plateforme et des autres apports de connaissances; quatrièmement, à arrêter des normes pour les métadonnées et éventuellement d'autres informations descriptives; cinquièmement, à contribuer à assurer la cohérence ainsi que la normalisation ou la juste interprétation des données et informations recueillies à des échelles multiples et souvent au moyen de méthodes et de sondages différents;

b) *Renforcement des connaissances au moyen des partenariats.* Les dépositaires des données et des connaissances essentielles au programme de travail de la Plateforme sont nombreux et variés, et seule la collaboration permet d'exécuter le programme. Par conséquent, le Plan visera premièrement à renforcer l'exécution des produits à l'échelle de la Plateforme en favorisant les liens avec d'autres produits et en appuyant ces derniers; deuxièmement à éviter les doublons en entretenant des relations productives avec les acteurs concernés; troisièmement, à cerner les besoins et les intérêts des dépositaires des données et des connaissances, tels que les droits d'accès et les droits de propriété intellectuelle; quatrièmement, à concevoir des dispositifs propres à favoriser le partage et la publication de données;

c) *Accessibilité.* L'accès libre et ouvert à ses produits ainsi qu'aux documents sur lesquels ils s'appuient est l'une des valeurs fondamentales de la Plateforme. Par conséquent, le Plan s'efforcera, premièrement, de veiller à donner un accès ouvert et permanent aux données et informations à l'origine de ses produits (par exemple dans la littérature scientifique) avec le moins de restrictions possible; deuxièmement, faire en sorte que des formats de fichiers courants et accessibles soient utilisés dans les produits de la Plateforme; troisièmement, de mettre l'accent sur la nécessité de communiquer la disponibilité des données et des informations; quatrièmement, de faciliter la découverte et le partage multilingues des données et informations;

d) *Disciplines et systèmes de connaissances variés.* Bon nombre de sources de données, d'informations et de connaissances seront fondamentales pour la réalisation du programme de travail de la Plateforme, en particulier les disciplines des sciences naturelles et sociales ainsi que différents types de connaissances, comme les systèmes de connaissances autochtones et locales. Par conséquent, le Plan favorisera, premièrement, la multidisciplinarité; deuxièmement, les systèmes de gestion des connaissances non sélectifs qui visent à tirer le meilleur parti de diverses formes de connaissance; troisièmement, la production conjointe de connaissances par les chercheurs comme par les utilisateurs des recherches; quatrièmement, une représentation régionale équitable et équilibrée; cinquièmement, une étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les systèmes de connaissances autochtones et locales et sur le renforcement des capacités;

e) *Science ouverte.* La science ouverte favorise la production de connaissances au moyen d'une collaboration fondée sur l'accès libre et ouvert aux connaissances, à l'information et aux données. Ainsi, la science ouverte veille à ce que le travail de l'ensemble des chercheurs et des parties prenantes concernés soit pleinement reconnu et qu'il soit correctement attribué à leurs auteurs. L'adoption de ces principes et de cette approche suppose d'opérer un revirement culturel quant à la manière dont s'effectue le travail scientifique et dont les résultats scientifiques et les données sous-jacentes sont mis à la disposition du public par les auteurs, les journaux et les organismes de recherche, ce qui les rend utiles pour la société. Ce changement culturel est déjà en cours au sein de diverses disciplines scientifiques, notamment l'astronomie, la neurobiologie, la génétique moléculaire et l'océanographie. Dans le cadre de la Plateforme, la science ouverte pourrait engendrer des avancées extrêmement importantes en termes d'intégration, d'analyse et d'interprétation des données et contribuer à une meilleure compréhension de la biodiversité et des services écosystémiques.

IV. Mise en œuvre du plan de gestion de l'information et des données

13. Sur la base des objectifs décrits ci-dessus, l'équipe spéciale a recensé les activités hautement prioritaires visées dans le tableau ci-après.

Projet de mise en œuvre du plan de gestion de l'information et des données en 2015

Activités	Délai	Produit ou résultat
1. Établir des directives relatives aux données et aux métadonnées	Juin 2015	Directives relatives aux données et aux métadonnées qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes	Juin 2015	Principes de gestion des lacunes dans les connaissances et des incertitudes qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
3. Élaborer une proposition de plateforme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables	Décembre 2015	Mise en place d'une plateforme de découverte et d'accès utilisant Internet et s'appuyant sur un réseau d'initiatives et d'institutions

<i>Activités</i>	<i>Délai</i>	<i>Produit ou résultat</i>
4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales	Décembre 2015	Accès par tous les experts des groupes d'évaluation et des équipes spéciales à l'ensemble de la littérature nécessaire pour réaliser les évaluations
5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données	Décembre 2015	Conclusion de partenariats à long terme pour fournir un accès aux données et informations actuelles nécessaires pour appuyer les produits de la Plateforme (par exemple, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et à la réalisation des évaluations)
6. Réviser le plan de gestion de l'information et des données au regard des évolutions constatées en 2015	Décembre 2015	Révision et mise à jour du Plan pour 2016-2018, en fonction de la stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données proposée par les équipes spéciales, des consultations menées au sein de la Plateforme et des conclusions tirées d'autres activités réalisées en 2015 par l'équipe spéciale

14. Les activités énumérées dans le tableau sont proposées car il s'agit soit d'activités de planification à long terme essentielles, soit de fonctions expressément requises par la Plénière, soit de pièces maîtresses qui devront être en place lorsque les groupes d'experts chargés des évaluations s'acquitteront de leurs tâches. Vers la fin de 2015, la stratégie générale relative aux connaissances, à l'information et aux données pour la période 2015-2018 (voir IPBES/3/INF/3), s'appuiera sur ces éléments fondamentaux et perfectionnera la base de connaissances de la Plateforme conformément aux meilleures pratiques mondiales.

15. Le groupe d'appui technique aidera l'équipe spéciale à honorer ses engagements en temps voulu et conformément à son mandat. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire examineront tous les produits de l'équipe spéciale, selon qu'il convient, et assureront la liaison entre cette dernière et les autres équipes spéciales et groupes d'experts pertinents de la Plateforme. L'équipe spéciale s'efforcera de collaborer activement avec toutes les parties prenantes concernées ainsi qu'avec les institutions chefs de file chargées d'exercer une surveillance et de porter les initiatives actuellement mises en œuvre dans le domaine. Ces relations seront établies conformément aux modalités définies dans la stratégie d'association des parties prenantes de la Plateforme.

16. Les paragraphes ci-après décrivent chacune des activités hautement prioritaires énumérées dans le tableau et proposées pour mettre en œuvre le Plan.

A. Activité 1. Établir des directives relatives aux données et aux métadonnées

17. L'équipe spéciale a recensé les types génériques de données, d'informations ou de connaissances qui présentent un intérêt pour la Plateforme. Ces éléments sont les suivants :

- a) Données : s'obtiennent à partir d'observations ou de mesures et constituent la base de la surveillance, de la recherche, des évaluations et des analyses. On peut les classer dans les catégories suivantes :
 - i) Thématiques (socioéconomie, écologie, paysage, etc.);
 - ii) Géographiques (échelles mondiale, régionale, sous-régionale, locale);
 - iii) Systématiques (taxinomie), descriptives ou fondées sur les caractéristiques;
 - iv) Éléments issus des systèmes de connaissances autochtones et locales;
- b) Métadonnées : fournissent des descripteurs de données normalisés qui facilitent leur caractérisation, leur gestion et leur échange;
- c) Information : produit quantitatif dérivé des données par agrégation, intégration et analyse. La Plateforme devrait largement recourir à la méta-analyse de l'information pour produire des évaluations et des connaissances;
- d) Mesures et indicateurs : fournissent des informations qui placent les données dans un contexte de manière à ce qu'elles puissent être utilisées comme des produits pour établir la situation d'une espèce ou d'un écosystème. À ce titre, ils peuvent efficacement s'intégrer à des outils et

méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et pourraient être utilisés pour faciliter la rédaction des évaluations (de la même manière que la série « Perspectives mondiales de la diversité biologique » publiée par la Convention sur la diversité biologique);

e) Connaissance et produits de la connaissance : la connaissance est une compréhension qui s'acquiert par l'expérience, le raisonnement, l'interprétation, la perception, l'intuition et l'apprentissage et qui est établie par l'utilisation et le traitement d'informations. Elle oriente les activités susceptibles d'être entreprises et éclaire la prise de décisions. Lors de la réalisation de ses évaluations, la Plateforme utilisera les connaissances et les produits de la connaissance tout en favorisant leur production;

f) Liens et références : les liens, par exemple ceux qui prennent la forme d'identificateurs d'objets numériques (DOI) pérennes, et les références bibliographiques fourniront un accès aux données et métadonnées originales qui étaient les produits de la Plateforme. Afin de garantir l'accès à long terme à ces données, la Plateforme devra tenir à jour une liste précise, actualisée et accessible des références et liens et adopter une politique d'accès ouvert harmonisée à l'échelle de différentes sources et différents systèmes de connaissances.

18. Les protocoles relatifs aux données et aux métadonnées sont essentiels aux fins d'intensifier l'accès aux données générées par une communauté de parties prenantes réparties dans le monde et de renforcer leur facilité d'utilisation. Les données respectant une norme présentent le même format et ont la même signification (syntaxe et sémantique), ce qui permet de les intégrer à d'autres données. Dans les portails de données, par exemple, les données seront plus faciles d'accès et plus largement utilisées, ce qui permettra d'effectuer des analyses solides. Les métadonnées saisissent les informations qui caractérisent l'étendue et le contexte des données recueillies; elles sont indispensables à leur réutilisation et leur intégration et facilitent ainsi leur découverte.

19. L'équipe spéciale recommande d'adopter les normes et directives relatives aux données reconnues au niveau international lorsqu'elles sont pertinentes concernant tous les types de données qui se rapportent à la biodiversité et aux services écosystémiques au sens large, ce qui peut inclure, entre autres, des données concernant les espèces, l'agriculture, l'halieutique, les aspects socioéconomiques et le climat. Bon nombre de directives relatives aux données de la biodiversité (par exemple celles qui concernent les données d'occurrence) ont été élaborées par la communauté informatique spécialisée dans la biodiversité, dans le cadre des normes relatives aux données de la biodiversité (www.tdwg.org). Cependant, il manque encore des directives pour de nombreux types de données concernant la biodiversité et les écosystèmes.

20. L'équipe spéciale prend également acte de la Déclaration de Bouchout pour le libre accès aux connaissances sur la biodiversité et examinera ses conséquences pour la Plateforme – en collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales – en adoptant les principes auxquels elle adhère officiellement ou à titre informel au cours de l'année 2015.

21. L'équipe spéciale est consciente qu'il existe un grand nombre de systèmes et d'initiatives pour la biodiversité et les services écosystémiques dont les données ne sont pas interexploitables. L'équipe spéciale favorisera l'interopérabilité des données au niveau des systèmes dans un environnement DCE (Distributed Computing Environnement) ouvert, en adoptant des concepts et des techniques comme l'informatique orientée services. Il convient d'encourager la fourniture d'accès à des données interexploitables au moyen d'interfaces DCE de pointe.

B. Activité 2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes

22. Les données, les mesures dérivées et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques sont imparfaits et leur portée est souvent limitée. Afin de favoriser l'efficacité des prises de décision et des politiques, il convient de cerner précisément et clairement ces limites et de les faire connaître. L'absence de quantification et de mise en évidence des incertitudes relatives aux observations, aux mesures dérivées ou aux indicateurs et prévisions peut conduire à des conclusions erronées ou à des mesures injustifiées, par exemple en ce qui concerne les tendances ou la hiérarchisation. Les directives devront aborder les questions suivantes :

a) Les questions relatives à la qualité des données brutes disponibles (par exemple l'exactitude et la précision des descriptions ou des mesures) sont les principaux facteurs nuisant à la qualité des analyses et des décisions qu'elles étaient. Outre les mesures préventives ou correctives, la qualité des données doit être évaluée et indiquée afin de renseigner différents types d'utilisations subséquentes. La Plateforme devra encourager les mesures qui contribuent à une culture de la qualité des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques, notamment l'élaboration de

méthodes, normes, outils et directives pour l'évaluation de la qualité des données et la prévention et la correction des erreurs, les politiques relatives à la qualité des données et le renforcement des capacités;

b) Les résultats de l'agrégation et l'analyse des données disponibles comportent tous une part inhérente d'incertitude due notamment à la taille et à l'indépendance des échantillons, les types de modèles et d'autres caractéristiques méthodologiques. Les évaluations de la Plateforme devront se pencher sur toutes les sources éventuelles d'incertitude avec le plus grand soin, par exemple concernant les variables relatives au climat, à la biodiversité et aux aspects socioéconomiques. Elles sont censées atténuer les incertitudes au moyen d'une méthodologie rigoureuse, en gérant les incertitudes structurelles et en précisant le degré d'incertitude de leurs résultats;

c) L'étendue et la portée des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques disponibles pour les mesures et les analyses ne représentent souvent que de manière imparfaite la portée des objectifs d'évaluation ou d'appui aux politiques. En général, les données sont systématiquement moins abondantes pour certains taxons et services et pour certaines régions et fonctions. Ce manque de représentativité peut déformer les résultats, les indicateurs et, par extension, les connaissances de la Plateforme d'une manière qui échappe aux mesures statistiques traditionnelles. En 2015, avec le concours du groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera des normes qui permettront aux activités de la Plateforme d'évaluer rigoureusement et quantitativement la concordance entre la portée des informations disponibles et celle des évaluations de la Plateforme et des objectifs de communication de l'information. L'équipe spéciale et le groupe d'appui technique appuieront l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans des activités qui contribuent à documenter et évaluer les limites de la représentativité des données disponibles pour la Plateforme, ainsi que les contraintes qui en résultent en termes de mesures et d'inférence, et d'éclairer les efforts visant à combler les lacunes dans les connaissances.

C. Activité 3. Élaborer une proposition de plateforme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables

23. Épaulée par le groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera une infrastructure utilisant Internet pour faciliter la recherche et, dans la mesure du possible, l'accès aux connaissances, informations et données intéressant la Plateforme. Les systèmes de découverte et d'accès à ces données s'appuieront sur des partenaires, comme les réseaux existants, et travailleront en étroite collaboration avec eux afin d'assurer l'établissement de liens rationnels entre les données et informations, de citer correctement les sources et d'indiquer les métadonnées utiles, dans les évaluations et les dépôts de la Plateforme, comme son catalogue d'évaluations. Les partenaires de la Plateforme en matière de connaissances, d'informations et de données sont notamment ceux qui génèrent et stockent les données brutes (par exemple les occurrences des espèces, les images satellites, les données climatiques), les connaissances des communautés autochtones et locales, les indicateurs et les mesures, la littérature et les connaissances spécialisées. L'infrastructure de découverte et d'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que les flux d'information et de données correspondants, auront besoin de mandats clairs et d'un appui financier à long terme. Ces questions seront précisées à l'occasion de la prochaine mise à jour du Plan.

D. Activité 4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales

24. Ayant consulté des experts lors de diverses réunions de cadrage et d'évaluation de la Plateforme au cours de l'année 2014, il est clairement apparu à l'équipe spéciale que de nombreux experts ne pouvaient pas consulter les articles originaux soumis à un examen collégial, qui sont indispensables à un processus d'évaluation complet et correctement documenté. L'une des principales tâches du groupe d'appui technique consistera, avec les conseils et l'appui de l'équipe spéciale, à étudier les moyens de faire en sorte que tous les experts nommés puissent avoir accès à une part aussi grande que possible de cette littérature.

E. Activité 5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données

25. Une bonne partie du travail décrit plus haut sera réalisé par des partenaires de premier plan et reconnus dans le domaine, grâce à des accords de collaboration. Les coprésidents de l'équipe spéciale ont invité des experts venus des organisations suivantes à participer au travail de l'équipe : Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conseil international pour la science, Groupe sur l'observation de la Terre – Réseau de veille de la diversité biologique (GEO-BON), et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

26. Dans le cadre de l'assistance qu'il apporte à l'équipe spéciale, le groupe d'appui technique lance actuellement un processus de discussion avec plusieurs partenaires stratégiques potentiels. Le recensement de ces partenaires est un objectif fondamental du Plan pour l'année prochaine.

27. Parmi les partenaires potentiels figurent notamment les entités suivantes : le Programme des Nations Unies pour le développement, qui gère un portail Internet sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net); l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), qui tient la Liste rouge des espèces menacées et la Liste rouge des écosystèmes menacés; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le domaine de l'agriculture et de la foresterie durables; TRAFFIC International, programme conjoint du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'UICN, qui dispose d'un réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages; le projet Map of Life, qui assure une surveillance et une évaluation de la répartition des espèces; la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et le Système d'information biogéographique sur les océans (OBIS); le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), qui consigne des données relatives à l'occurrence des espèces; la ressource collaborative en ligne Encyclopédie de la Vie (EOL), qui recense des données relatives aux espèces et aux caractéristiques, et aussi des publications scientifiques, la bibliothèque sur le patrimoine de la diversité biologique (Biodiversity Heritage Library, BHL), dépôt de publications sur la biodiversité en accès libre; LifeWatch, infrastructure électronique scientifique européenne pour la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes et son catalogue de la biodiversité; la Banque mondiale, qui recense des données comparatives sur le produit intérieur brut (PIB); le WCMC du PNUE, qui tient la Base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA) et la base de données sur le commerce de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

28. Le partenaire essentiel dans le domaine des indicateurs pourrait être le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et celui dans le domaine des mesures le GEO-BON.

29. Parmi les produits axés sur le savoir qui présentent un intérêt figurent notamment les rapports intitulés « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire »; les rapports intitulés « Économie des écosystèmes et de la biodiversité »; les rapports intitulés « Perspectives mondiales de la diversité biologique », produits et publiés par la Convention sur la diversité biologique; les rapports des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire; les évaluations et rapports spéciaux, articles techniques et documents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les données sous-jacentes, directives techniques et fiches de renseignement du centre de distribution des données du GIEC; les rapports de la Banque mondiale; les rapports actuellement établis par l'Évaluation mondiale des océans sous l'égide des Nations Unies; les contributions de l'initiative Future Earth de la Science and Technology Alliance for Global Sustainability.

30. Au moment où seront réalisées des évaluations régionales et sous-régionales, des partenaires régionaux stratégiques potentiels pourraient se faire jour, comme les composantes régionales du GEO-BON, notamment le Réseau d'observation de la biodiversité de l'Arctique (BON arctique), le Réseau européen d'observation de la biodiversité (EU BON), ou le Réseau de l'Asie et du Pacifique pour l'observation de la biodiversité (AP BON). Par conséquent, le groupe d'appui technique mettra à jour et réexaminera régulièrement la liste des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les évaluations de la Plateforme soient correctement étayées par les données et informations les plus récentes.

F. Activité 6. Réviser le plan de gestion de l'information et des données au regard des évolutions constatées en 2015

31. L'équipe spéciale recommande de considérer le plan de gestion des données et de l'information décrit dans la présente note comme un projet initial, qu'elle mettra à jour et soumettra régulièrement à la Plénière, au fur et à mesure que les besoins en matière de gestion des données et des connaissances se préciseront au fil de la mise en œuvre du programme de travail.